

Communiqué de Presse commun : 20.10.2021

Crack à la Villette – Quatre-Chemins : Puisque Matignon ne répond pas, nous en appelons à la justice

Aujourd'hui mercredi 20 octobre, cela fait 26 jours que le préfet de Police de Paris a signé un arrêté déclenchant le déplacement massif des usagers de cracks des jardins d'Eole au square Forceval. Cette décision a été motivée par les agressions et nuisances que subissaient les riverains parisiens au contact des consommateurs de drogue, et par l'argument selon lequel à côté du square Forceval, il n'y avait pas de "riverains directs". Cette solution devait durer « quelques heures, quelques jours maximum » selon les mots du ministre de l'Intérieur à l'Assemblée nationale mardi 28 septembre.

Nous ne comprenons pas la pertinence de l'utilisation des termes « pas de riverain direct » lorsque nous recevons des dizaines de signalements d'habitantes et d'habitants des Quatre-Chemins qui habitent à quelques mètres et se plaignent d'agressions, de nuisances et de détériorations de la part de ces personnes dépendantes du crack. Nous ne comprenons pas l'usage de « quelques heures, quelques jours » lorsque nous ne comptons plus en heures, ni en jours mais en semaines. Nous ne comprenons toujours pas pourquoi ces usagers de cracks qui ont besoin d'abord d'un accompagnement médical, sanitaire et social ont été déplacés à côté du quartier des Quatre-Chemins considéré comme l'un des plus pauvres de France métropolitaine et qui fait l'objet de plusieurs politiques publiques nationales, régionales, départementales pour voir sa situation s'améliorer, lentement, au fil des années.

Ce qui est certain, c'est que depuis le 24 septembre, nous n'avons ni été entendus, ni été reçus par le Premier ministre, seul à même de coordonner une réelle action de prise en charge de ces personnes malades de leur dépendance. Pourtant la semaine dernière, avec le collectif 93 anti-crack, nous, accompagnés du député de la circonscription, d'un conseiller régional et d'un conseiller départemental de Seine-Saint-Denis, avons renouvelé notre demande d'audience en déposant une lettre géante à l'Hôtel de Matignon. Cela n'a rien donné.

Puisque nous avons sensibilisé le pouvoir législatif, puisque le pouvoir exécutif refuse de nous répondre, nous nous tournons vers le pouvoir judiciaire. Nous déposons à partir d'aujourd'hui des requêtes en référé afin que la décision de déplacement soit annulée au titre du fait qu'elle ne saurait être la réponse de l'État à la situation catastrophique de ces usagers du crack pour les soigner et pour nous protéger.

Forts de ce premier acte judiciaire, nous appelons à rejoindre la manifestation de ce jour, à l'appel du collectif 93 anti-crack, à 18h00 à la station Quatre-Chemins côté Aubervilliers, pour aller ensuite à Pantin devant le « Mur de la honte ».

Karine Franclet,
Maire d'Aubervilliers

Bertrand Kern,
Maire de Pantin

Contacts Presse :

Ville d'Aubervilliers : Virginie Galleron : 06.11.80.95.46, virginie.galleron@mairie-aubervilliers.fr

Ville de Pantin : Mathilde Brochard : 01.49.15.38.57 / 06.34.30.07.28 / m.brochard@ville-pantin.fr